



Cercles de réconciliation - Thème de rassemblement

Le sens de la terre pour les peuples autochtones

Auteur : Raymond F. Currie

Animateur/animateur :

Pourquoi les Autochtones restent-ils dans des réserves où, souvent, il faut faire bouillir l'eau, les maisons sont pleines de moisissures, l'accès à l'éducation est compromis et les emplois sont rares? Pourquoi, pour le bien-être de leurs enfants, ne quittent-ils pas la réserve pour s'installer en ville? Ce sont là de vraies questions que j'ai entendu poser par une personne non-autochtone. Les réponses sont assez complexes. En fait, la réponse à cette question a donné le texte de notre thème aujourd'hui, qui a été préparé par une personne non-autochtone.

Participant(e) 1 :

Nous devrions peut-être commencer par faire la distinction entre une bande et une réserve. La bande est la communauté reconnue par le gouvernement fédéral. Sa structure de gouvernance est formée du chef et du conseil, comme il est défini dans la *Loi sur les Indiens*. La réserve est la terre sur laquelle vit la bande. Certaines bandes ont plusieurs réserves. Il y a 634 bandes reconnues au Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*, mais on compte 3100 réserves. On trouve maintenant 120 réserves urbaines au Canada. Plus de la moitié des membres des Premières Nations vivent maintenant en régions urbaines. Il est donc évident que ceux-ci ne vivent pas tous dans des réserves.

Cependant, de nombreux Autochtones sont chez eux dans les réserves. Être chez soi, c'est lourd de sens, c'est une réalité très importante pour la plupart des gens. Les réfugiés, par exemple, s'ils avaient le choix, ne viendraient pas au Canada. C'est si loin de chez eux. Au Canada, on voit aussi, à la saison des fêtes, les gens qui prennent leur voiture, le bus, ou l'avion pour rentrer chez eux, que ce soit à la ferme, dans une réserve ou dans leur ville.

Les réserves sont des communautés qui créent un sentiment constant d'appartenance. C'est ce qui fait que les Autochtones qui s'en vont pour la ville traversent souvent des périodes de deuil et d'isolement. S'ils s'inscrivent à l'université ou dans un collège, ils ont souvent besoin de plus de temps que les autres étudiants pour terminer leurs études, parce qu'ils ont des responsabilités familiales et qu'ils font face à des défis financiers qui exigent souvent qu'ils retournent vers leurs communautés pendant leurs études. Les universités sont conscientes des difficultés supplémentaires que vivent les étudiants autochtones et essaient d'assurer leur succès en leur offrant une programmation spéciale,

des soutiens académiques et des endroits de rencontre tels que les centres d'apprentissage autochtones sur les campus. En dépit de ces défis, bon nombre de parents autochtones et de jeunes adultes choisissent les études post-secondaires qu'ils envisagent comme une sorte de « nouveau bison » riche de promesses de bienfaits économiques. L'éducation post-secondaire joue aujourd'hui le rôle que jouait autrefois le bison en venant subvenir aux besoins de la communauté.

On ne saurait sous-estimer le rôle significatif du racisme dans les sentiments de solitude, de malheur et d'exclusion que vivent ceux et celles qui s'installent en ville. Certes, les réserves présentent parfois de nombreux défis, mais elles offrent un plus grand confort du fait du sentiment d'appartenance qu'elles garantissent par opposition à la ville. Enfin, en plus des préjugés et du racisme que les Autochtones vivent souvent en ville au niveau individuel et personnel, il faut encore tenir compte du racisme systémique qui les prive d'une partie de leurs allocations de logement lorsqu'ils quittent une réserve pour s'installer en ville. Voilà quelques-unes des raisons qui font que les Autochtones veulent rester dans les réserves.

Participant(e) 2 :

D'autres raisons sont encore plus importantes que celles qui ont déjà été énumérées. La perception de la terre n'est pas la même pour les Autochtones et les non-Autochtones, ce qui peut créer des incompréhensions. **Pour une personne autochtone, l'identité est intimement liée à la terre.** Cette interdépendance entre la personne, la terre et le monde naturel est une expérience qui se vit. Une personne autochtone ne pourra que difficilement se connaître, se reconnaître et vivre pleinement son identité si elle est séparée de sa terre natale. Les connaissances vitales des générations passées leur ont enseigné à vivre avec la nature et à être en équilibre et en harmonie avec le monde naturel. L'art autochtone nous montre à quel point il existe une interdépendance entre les animaux, les personnes et la terre. Par exemple, bon nombre des masques autochtones prennent la forme d'un animal. Certains croient que chaque clan descend d'un animal différent.

Avec tout cela, venir en ville peut être une expérience déstabilisante, plus pour certains que pour d'autres bien sûr. La terre est sacrée. On a offert, en Colombie-Britannique, plus d'un milliard de dollars à des groupes autochtones pour obtenir une permission de faire avancer l'exploitation de projets pétroliers; ils ont refusé : ils estimaient que le projet allait détruire la Terre mère et ne pouvaient donc pas permettre que cela se produise. Il existe une relation à la Terre mère qui est sacrée, qui nourrit et qui confère des responsabilités. « Nous ne sommes pas propriétaires de la Terre mère et ne pouvons donc pas la donner; nous devons la respecter. Nous faisons partie d'elle, et elle fait partie

de qui nous sommes », disaient-ils.

Dans le même ordre d'idées, le style de vie occidental et urbain n'est pas fait pour tout le monde. Les Autochtones, pour la plupart, sont convaincus qu'une « bonne vie » ne s'envisage pas sans un rapport quotidien et intime à la terre et à la nature. Bien sûr, les Autochtones veulent accéder à certains privilèges associés à la classe moyenne, comme l'éducation, les soins de santé, le logement et une qualité de vie. Ce sont là les plus grands motivateurs de la migration, même lorsqu'il s'agit de quitter de petites villes ou des villages. Mais on se tromperait si on en concluait que nous voulons tous toutes ces choses de la même façon.

Participant(e) 3 :

La terre est aussi, évidemment, un facteur clé dans les processus d'élaboration des traités. Winnipeg se trouve sur le territoire visé par le Traité n° 1, signé en 1871 à Lower Fort Garry. Winnipeg est située sur le territoire traditionnel des peuples anichinabé, cri, ojicri, dakota et déné, et sur la patrie de la nation métisse. Nous sommes tous des peuples des traités et il incombe à toutes les parties visées de vivre en fonction des responsabilités mutuelles qui y sont stipulées. Jamie Wilson, l'ancien Commissaire des traités du Manitoba, nous rappelle que c'est grâce au Traité n° 1 que les non-Autochtones ont le droit de posséder des terres et d'acheter une maison à Winnipeg. Le livre d'Aimée Craft, *Breathing Life into the Stone Fort Treaty: An Anishinabe Understanding of Treaty One*, nous offre une approche originale de l'histoire de ce traité.

Ce sont les traités qui ont instauré les réserves et en principe les traités prévoyaient que les Autochtones pourraient choisir les terres qu'ils voulaient. Ils allaient évidemment opter pour des terres qui allaient répondre aux besoins liés à leurs habitudes traditionnelles de pêche, à leurs rites funéraires et à leurs coutumes cérémoniales et qui assuraient également un accès stable au bois, à l'eau, à un abri et à des routes de transport existantes. Cependant, la prospection des terres destinées aux réserves a été mal faite, lorsqu'elle a été faite, et le gouvernement fédéral est dans certains cas allé jusqu'à déplacer des personnes de leurs réserves originales pour permettre la spéculation foncière. C'est exactement ce qui s'est passé pour la réserve Peguis au Manitoba. C'est ce genre de manœuvre qui nous a menés aux questions actuelles portant sur les droits fonciers issus des traités et sur les revendications territoriales.

En somme, après la négociation des traités, la Couronne s'est arrogé le droit presque exclusif de se faire la seule interprète significative des termes des traités. Puis, en 1876, la *Loi sur les Indiens* fut adoptée. Il est à noter que cette loi n'a jamais fait partie d'un

traité et qu'on n'a jamais demandé l'avis des Autochtones ou leur consentement. Et lorsque la Loi a été votée, la Couronne avait déjà à son actif près d'un siècle ou plus d'assimilation derrière elle. Il n'en demeure pas moins que, comme l'a dit Aimée Craft : « Les peuples autochtones du Canada ne considéraient pas les terres et ses ressources comme leur propriété, ils ne pouvaient donc pas envisager les traités comme un transfert du droit de propriété. Ils considéraient plutôt que les traités établissaient une entente permettant le partage de la terre et de ses ressources » [notre traduction].

Participant(e) 4 :

La terre est importante à deux égards. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, les terres traditionnelles sont le « lieu » de la nation et sont inséparables du peuple autochtone, de sa culture et de son identité comme nation. En deuxième lieu, en revanche, la terre et ses ressources, aussi bien que les connaissances traditionnelles, sont les fondements sur lesquels les Autochtones veulent reconstruire les économies de leurs nations et ainsi améliorer les conditions socio-économiques des populations autochtones, que ce soient les individus, les familles, les communautés ou les nations. C'est dans cet ordre d'idées que Fergus MacKay affirme, en parlant de l'approche adoptée par la Banque mondiale face aux Autochtones : « Les peuples autochtones considèrent l'assurance des droits de propriété collective et effectifs comme essentiels à leur développement économique et social, à leur intégrité physique et culturelle, à leur subsistance et à leur nourriture. » (MacKay 2004, 16) [notre traduction].

Vingt-neuf revendications territoriales globales et/ou ententes sur l'autonomie gouvernementale, qui recouvrent plus de 40 % de la masse territoriale du Canada ont été conclues et sont entrées en vigueur depuis l'annonce de la *Politique sur les revendications territoriales globales* du Gouvernement du Canada en 1973 et la mise en place du *Processus des traités de la Colombie-Britannique* en 1992. Ces ententes changent la relation entre les signataires autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en question et elles sont basées sur l'article 35 de la Constitution canadienne. En vertu des ententes de la *Politique sur les revendications territoriales globales* et les ententes d'autonomie gouvernementale, les signataires autochtones constituent leurs propres gouvernements et, ainsi, les parties impliquées dans l'entente forment des relations selon une formule inédite, de gouvernement à gouvernement, qui transforme leur mode d'interaction et de collaboration. La plupart des personnes non-autochtones ne se rendent pas compte que ces ententes se font de gouvernement à gouvernement.

Participant(e) 5 :

Le système des réserves n'a pas été créé par les peuples autochtones, et n'a jamais eu

comme objectif d'assurer une qualité de vie équitable pour tous. Il n'était pas inhabituel de voir des déplacements forcés. En 2016, le gouvernement du Canada a offert ses excuses et offert des millions de dollars à titre de compensation à la Première Nation des Dénés de Sayisi, qui avait été déplacée de force il y a 60 ans dans le nord du Manitoba. « C'est sans consultation véritable, sans explication et sans planification adéquate que le gouvernement fédéral a déplacé votre peuple, le privant de l'usage des terres et des eaux dont il tirait sa subsistance » a déclaré Carolyn Bennett, Ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada dans le discours qu'elle a lu à Tadoule Lake. La *Loi sur les Indiens* continue à maintenir les Autochtones sous la tutelle de l'État, ce qui affecte de nombreux aspects de leur vie.

L'attachement au lieu où on est chez soi et à la communauté de la réserve est essentiel pour la vie des Autochtones au Canada. Cet attachement est relié non seulement à la famille, mais encore à la résilience et à la résistance aux nombreuses tentatives, directes ou indirectes, de détruire ce qui constitue la vie autochtone.

Animateur/animateur :

Pour mieux comprendre l'histoire des Autochtones et leur relation à la terre de façon simple et concrète, nous vous encourageons à prendre part à l'exercice des couvertures. Ce sont des histoires d'une durée d'une heure portant sur l'histoire des peuples autochtones depuis l'arrivée des colons. Ces cérémonies des couvertures sont offertes par KAIROS partout au Canada et vous pouvez probablement en organiser dans votre région.

Références

Craft, A. (2013). *Breathing Life Into the Stone Fort Treaty: An Anishinabe Understanding of Treaty One*. Puruch Publishing Ltd. Saskatoon, Saskatchewan.

MacKay, F. (2004). Indigenous Peoples' Right to Free, Prior and Informed Consent and the World Bank's Extractive Industries Review. *Sustainable Development Law & Policy*, the journal of the American University's Washington College of Law (WCL) and the Center for International Environmental Law (CIEL), 4 (2). p. 1-42. http://pdf.wri.org/ref/mackay_04_indigenous_ppl.pdf